

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2024**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 25 juillet 2024 à 12 h 15 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Mario Gendron, maire
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Projet de développement du secteur Johnville – Offre de service pour un appel de projets aux terrains commerciaux.**
- 5) **Dérogation mineure 24-DM-01 – Lot 6 575 667, rues des Pins et du Boisé, secteur Cookshire.**
- 6) **GESTIM Inspection-Urbanisme – Offre de service relatif à l'assistance temporaire en inspection au Service de l'urbanisme et de l'environnement.**
- 7) **Subvention salariale en inspection au Service de l'urbanisme et de l'environnement – Autorisation de signature.**
- 8) **Nouvelle norme comptable relative au versement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Avenants à deux conventions d'aide financière (numéros RGZ98976 et CEJ88337).**
- 9) ***Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle – Adoption.***
- 10) ***Politique d'achat – Adoption.***
- 11) **Litige juridique concernant une application de la réglementation municipale – Offre de règlement.**
- 12) **Période de questions.**

13) Levée ou ajournement.

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2024-07-9765

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juillet 2024 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Projet de développement du secteur Johnville – Offre de service pour un appel de projets aux terrains commerciaux.

Résolution 2024-07-9766

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres sur invitation pour un appel de projets aux terrains commerciaux du secteur Johnville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Rang	Soumissionnaires	Taux sur le prix de vente final (taxes en sus)
1	David Frazer courtier Immobilier	4.5 %
2	Équipe Lacroix courtiers immobiliers	6.0 %

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE soit adjugé le contrat pour un appel de projets aux terrains commerciaux du secteur Johnville, à l'Équipe Lacroix courtiers immobiliers au taux d'honoraires de 6 % du prix de vente final, pour un montant estimé entre 25 000 \$ et 40 000 \$ (taxes applicables sen sus), conformément à sa soumission datée du 18 juin 2024 et aux documents d'appel d'offres;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de développement de la Ville;

QUE monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, ou en son absence le directeur général, soit autorisé à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Dérogation mineure 24-DM-01 – Lot 6 575 667, rues des Pins et du Boisé, secteur Cookshire.

Résolution 2024-07-9767

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 24-DM-01 pour le lot 6 575 667 situé sur les rues des Pins et du Boisé, secteur Cookshire (zone résidentielle Re-146);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un bâtiment principal de neuf logements dans une marge inférieure à la réglementation municipale, soit la réduction de la marge avant à 6,88 mètres pour la façade donnant sur la rue du Boisé et à 4,30 mètres pour la façade donnant sur la rue des Pins, alors que le règlement en vigueur permet une marge avant à plus de 8 mètres de la résidence;

CONSIDÉRANT l'avis positif du Comité consultatif d'urbanisme selon sa recommandation numéro 24-UR-06 en date du 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser la dérogation mineure numéro 24-DM-01 pour le lot 6 575 667 situé sur les rues des Pins et du Boisé, secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) GESTIM Inspection-Urbanisme – Offre de service relatif à l'assistance temporaire en inspection au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Reporté.

7) Subvention salariale en inspection au Service de l'urbanisme et de l'environnement – Autorisation de signature.

Résolution 2024-07-9768

CONSIDÉRANT la subvention salariale offerte dans le cadre du programme « Contrat Intégration Travail (CIT) afin de promouvoir l'intégration d'employés avec des limitations dans l'exécution de fonctions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la responsabilité du projet intitulé « Contrat Intégration Travail (CIT) pour l'employé numéro AD-LUSKEV » présenté dans le cadre de cette mesure;

QUE le directeur du Service de l'urbanisme Étienne Gagnon-Desrosiers soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout

document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné;

QUE la trésorière Jessica Shank soit autorisée à faire la réclamation de la facturation en ligne au nom de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Nouvelle norme comptable relative au versement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Avenants à deux conventions d'aide financière (numéros RGZ98976 et CEJ88337).

Résolution 2024-07-9769

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

DEMANDE NUMÉRO : CEJ88337, GDM - 20221117-017

TITRE DU PROJET : Réalisation d'interventions prévues au tableau de priorisation du plan de sécurité ainsi que les interventions à effectuer sur le réseau routier local, retenues au plan triennal ou quinquennal du plan d'intervention de la Ville de Cookshire-Eaton et accepté par le Ministre.

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Josée Pérusse, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Mario Gendron et le directeur général Martin Tremblay sont dûment autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-07-9770

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

DEMANDE NUMÉRO : RGZ98976, GDM - 20211026-19

TITRE DU PROJET : Réalisation de travaux sur les routes du réseau local de niveaux 1 et 2, identifiés dans les documents produits par la Ville de Cookshire-Eaton et acceptés par le Ministre.

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par la conseillère Josée Pérusse, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Mario Gendron et le directeur général Martin Tremblay sont dûment autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) *Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle – Adoption.*

Résolution 2024-07-9771

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le *Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle*, tel que déposé par la greffière adjointe et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) *Politique d'achat – Adoption.*

Résolution 2024-07-9772

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter la *Politique d'achat* de la Ville de Cookshire-Eaton, telle que déposée par la greffière adjointe et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) *Litige juridique concernant une application de la réglementation municipale – Offre de règlement.*

Reporté.

12) *Période de questions.*

Aucune.

13) *Levée ou ajournement.*

Résolution 2024-07-9773

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe